

REGIE DE QUARTIER

11 Rue Edouard Branly
02000 LAON

352 847 370

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025

REGIE DE QUARTIER
11 Rue Edouard Branly
02000 LAON
352 847 370

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association REGIE DE QUARTIER, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie



« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 18 septembre 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe page 3 qui expose le changement de méthodes comptables relatif au nouveau règlement ANC 2022-06 applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

A ce titre, une partie substantielle de nos travaux d'audit a consisté à s'assurer de la correcte césure des produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément aux normes d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration de ce jour.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

LAON, LE 29 JUIN 2026

FCN

Commissaire aux Comptes

Yves FERTIL

Associé

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✱ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✱ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✱ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✱ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé

que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✱ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 décembre 2025

REGIE DE QUARTIER
11 Rue Edouard Branly
02000 LAON
352 847 370

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 368,00	871,72	496,28	769,88
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions	231 657,20	65 598,83	166 058,37	177 724,09
	Installations techniques, mat et outillage indus.	132 736,92	103 992,87	28 744,05	38 847,57
	Autres immobilisations corporelles	214 676,64	159 219,02	55 457,62	79 673,08
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	5 250,00		5 250,00	4 750,00
TOTAL (I)		585 688,76	329 682,44	256 006,32	301 764,62
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances dt., adhr., usagers et cpt. rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	155 105,80		155 105,80	110 446,56
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 143 997,93		1 143 997,93	1 024 424,11
	Charges constatées d'avance	4 629,90		4 629,90	5 116,93
TOTAL (II)		1 303 733,63		1 303 733,63	1 139 987,60
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 889 422,39	329 682,44	1 559 739,95	1 441 752,22

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Fonds dédiés	Réserves pour projet de l'entité	63 887,41	66 228,40
	Autres		
	Report à nouveau	957 947,14	831 521,40
	Excédent ou déficit de l'exercice	117 999,99	126 425,74
	Situation nette (sous total)	1 139 834,54	1 024 175,54
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	1 139 834,54	1 024 175,54
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL (II)		
Dettes	Provisions pour risques		90 947,02
	Provisions pour charges	79 857,39	
	TOTAL (III)	79 857,39	90 947,02
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 492,84	86 649,56
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 526,10	14 203,19
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	208 475,87	192 406,66
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	46 553,21	33 370,25
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Écarts de conversion passif	TOTAL (IV)	340 048,02	326 629,66
	(V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		1 559 739,95	1 441 752,22

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	655,40	1 245,00
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	918 299,61	850 808,48
	dont parrainages	9 313,46	5 835,63
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 143 564,79	1 185 658,79
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contribution financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 089,63	224,91
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	58 696,12	898,29
	TOTAL (I)	2 132 305,55	2 038 835,47
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 053,42	3 936,21
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	9 053,42	3 936,21
Produits excep	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		68 035,09
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 516,57
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	0,00	71 551,66
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		2 141 358,97	2 114 323,34
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 141 358,97	2 114 323,34

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

Etat exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	60 622,36	59 686,37
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	119 651,04	105 640,02
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	39 470,82	33 306,50
	Salaires et traitements	1 482 853,60	1 486 101,18
	Charges sociales	254 680,12	224 561,10
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 447,26	63 477,35
	Dotations aux provisions		6 527,74
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	2 408,06	251,82
TOTAL (I)		2 018 133,26	1 979 552,08
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	787,72	864,80
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
TOTAL (II)		787,72	864,80
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		6 726,72
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	0,00	6 726,72
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)		4 438,00	754,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		2 023 358,98	1 987 897,60
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		117 999,99	126 425,74
TOTAL GENERAL		2 141 358,97	2 114 323,34

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Ressources	<u>Contribution volontaires en nature</u>		
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total des ressources	0.00	0.00
Emplois	<u>Charges des contributions volontaires en nature</u>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total des emplois	0.00	0.00

REGIE DE QUARTIERS

Annexe

aux comptes annuels de l'exercice clos le

31/12/2025

REGIE DE QUARTIERS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2025

Exercice clos le 31/12/2025

Objet - Mission

Description de l'objet social de l'entité

LA REGIE DE QUARTIERS est une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) créée en 1989.

Elle a pour but de favoriser l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires de la ville de LAON, par l'intermédiaire des partenaires financiers et sociaux.

Elle est composée d'une Entreprise d'insertion (EI) et de quatre ateliers de Chantiers (Chantier Espaces Verts, Chantier Urbains, Chantier Nettoyage, Chantier vélo - Entretien et Mécaniques).

Elle a pour but de concourir à l'amélioration de la vie quotidienne au travers de diverses activités liées à la gestion de la Ville et de l'entreprise d'insertion pour favoriser l'intervention et la responsabilisation collective de la population. Elle exerce son activité sur le secteur non marchand et sur le secteur marchand. Une entreprise d'insertion a été créée au sein de la structure en 2018, avec l'accord de conventionnement de la DDTES.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'Association intervient dans les domaines confiés par les différents partenaires publics, parapublics ou privés, pour les tâches suivantes :

- La gestion et l'entretien des espaces ou équipements collectifs,
- La gestion, ou la création de services de proximité,
- L'animation d'actions visant à l'insertion sociale et/ou économique de groupes sociaux défavorisés.

Description des moyens mis en œuvre

Nous fournissons des prestations de qualité dans les domaines d'entretien des espaces verts, de nettoyage et divers travaux multi-services via l'entreprise d'insertion.

Nous disposons pour cela de personnel expérimenté et qualifié dans les domaines indiqués précédemment. En effet, les encadrants techniques possèdent de multiples compétences dans leur domaine respectif.

Pour mettre en œuvre l'exécution des prestations, la structure dispose d'un matériel professionnel adapté à la réalisation des différents travaux.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'association font apparaître un résultat excédentaire de 117 999,99 euros pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Il est important de noter la mise en place de la Convention Collective des ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) en avril 2025.

REGIE DE QUARTIERS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2025

Exercice clos le 31/12/2025

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

1°) Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 relatif au plan comptable et aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et dernièrement complété par le règlement ANC N°2022_06.

Changement de méthode

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Reclassement

Un certain nombre de reclassement on donc été effectué au regard de la réglementation en vigueur, permettant ainsi d'être en conformité avec le tableau de correspondance du plan comptes ANC 2022-06.

Il est également à noter des changements de libellés, des suppressions et modifications de numéros de comptes.

Liste des méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles, les durées d'amortissement par type d'immobilisation :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leur utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de reproduction des immobilisations incorporelles éligibles.

Les immobilisations incorporelles ne renferment que des logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de reproduction des immobilisations corporelles éligibles.

Amortissement des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Constructions	25 ans
Agencement et aménagement des	7 à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 8 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2025
Exercice clos le 31/12/2025

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions Mise au Rebu	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Total I					
Autres immob. Incorporelles	1 368,00				1 368,00
Total II	1 368,00				1 368,00
Terrains					
Constructions sur sol propre	230 000,00				230 000,00
sur sol autrui					
agencement instal.	1 657,20				1 657,20
Inst. tech. matériel outillage	137 743,53	7 389,82	12 396,44		132 736,91
Inst. générales, aménag. div.	43 626,32	6 440,14	4 948,84		45 117,62
Matériel de transport	151 942,49				151 942,49
Mat. bureau, informat., mobilier	26 986,21	699,99	10 069,67		17 616,53
Immob. corpor. en cours					
Total III	591 955,75	14 529,95	27 414,95		579 070,75
Particip. et créances rattach.					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immob. fin.	4 750,00	500,00			5 250,00
Total IV	4 750,00	500,00			5 250,00
Total général (I+II+III+IV)	598 073,75	15 029,95	27 414,95		585 688,75

REGIE DE QUARTIERS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2025

Exercice clos le 31/12/2025

3°) Mouvements des amortissements :

	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement					
Total I					
Autres immob. Incorporelles	598,12	273,60			871,72
Total II	598,12	273,60			871,72
Terrains					
Constructions sur sol propre	53 335,92	11 500,00			64 835,92
sur sol autrui					
agenct instal.	597,19	165,72			762,91
Inst. tech. matériel outillage	98 895,96	17 493,33	12 396,43		103 992,86
Inst. générales, aménag. div.	22 977,83	3 425,30	4 948,84		21 454,29
Matériel de transport	97 206,64	25 211,92			122 418,56
Matériel de bureau, informatique et mobiliier du bureau	22 697,48	2 718,37	10 069,67		15 346,18
Immob. corpor. en cours					
Total III	295 711,02	60 514,64	27 414,94		328 810,72
Total général (I+II+III)	296 309,14	60 788,24	27 414,94		329 682,44

REGIE DE QUARTIERS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2025

Exercice clos le 31/12/2025

4°) Nature des réserves, du report à nouveau et des subventions :

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
	<u>RESERVES</u>				
1068	Réserves autres				
1068	Réserves pour équipements				
1068	Réserves pour investissements	66 228,40		2 340,99	63 887,41
		66 228,40		2 340,99	63 887,41
	<u>REPORT A NOUVEAU</u>				
110	Report à nouveau (créditeur)	831 521,40		126 425,74	957 947,14
119	Report à nouveau (débitteur)				
120	Résultat exercice (excédent)	126 425,74	117 999,99	-126 425,74	117 999,99
129	Résultat exercice (Déficit)				
		957 947,14	117 999,99		1 075 947,13
	<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</u>				
131	Subvention investissement				
139	Quote Part subvention Invest				
Total		1 024 175,54	117 999,99	2 340,99	1 139 834,54

REGIE DE QUARTIERS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2025

Exercice clos le 31/12/2025

5°) Mouvements des provisions :

	Nature des provisions	Montant début	Dotations	Reprises	Montant fin
	Provision fonds de solidarité				
	Prov. développ. nouveaux services				
1572	Provision pour rénovation des locaux				
151	Provision pour primes				
	Provision pour réduction temps trav.				
1518	Provision pour départ à la retraite	90 947,02		90 947,02	
1521	Provision pour pensions et obligations similaires		90 947,02	11 089,63	79 857,39
	Total	90 947,02	90 947,02	102 036,65	79 857,39
	Provisions dépréciation immobilisat.				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- financières				
	Provisions dépréciation stocks				
	Provisions dépréciation créances				
	Autres provisions pour dépréciation				
	Total				
	<i>Dont dotations et reprises:</i>				
	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				

REGIE DE QUARTIERS*Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2025*

Exercice clos le 31/12/2025

6°) Etats des Créances et des Dettes :

CREANCES	Solde fin exercice	Ventilation de la dette fin exercice		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Fournisseurs				
Clients				
Personnels	70,37	70,37		
Créances sociales	5 815,00	5 815,00		
Créances fiscales	0,11	0,11		
Produits à recevoir	149 220,32	149 220,32		
Charges constatées d'avance	4 629,90	4 629,90		
	159 735,70	159 735,70		

DETTES	Solde fin exercice	Ventilation de la dette fin exercice		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	78 492,84		41 965,98	36 526,86
Fournisseurs	6 526,10	6 526,10		
Personnels				
Dettes fiscales	26 104,78	26 104,78		
Dettes sociales	182 371,02	182 371,02		
Charges à payer	46 553,21	46 553,21		
	340 047,95	261 555,11	41 965,98	36 526,86

REGIE DE QUARTIERS*Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2025*

Exercice clos le 31/12/2025

7°) Les comptes de régularisation :

Charges constatées d'avance	
Exploitation	4 629,90
Financières	0,00
Exceptionnelles	0,00
TOTAL	4 629,90

Produits à recevoir	
Créances rattachées à des participations	0,00
Autres immobilisations financières	0,00
Créances clients	86 807,38
Autres créances	62 412,94
TOTAL	149 220,32

Charges à payer	
Dettes fournisseurs	20 790,18
Dettes sociales et fiscales	10 290,00
Autres dettes	15 473,03
TOTAL	46 553,21

REGIE DE QUARTIERS*Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2025*

Exercice clos le 31/12/2025

8°) Les Subventions :

Subventions attribuées sur l'exercice	
Financier	Montant
ETAT - Aide aux postes Ateliers et Chantiers Insertion	977 930,33
ETAT - Aide aux postes Entreprise Insertion	58 795,24
France Travail - Dispositif "Emplois Francs"	2 499,22
Pays de Laon Communauté d'agglomération - PLIE (Plan Local Insertion et l'Emploi)	15 700,00
Département	56 440,00
OPH de l'Aisne (Contrat de ville)	5 000,00
Clésence (Contrat de ville)	2 500,00
Ville de Laon (Contrat de ville)	10 000,00
Etat (Contrat de ville)	14 700,00
TOTAL	1 143 564,79

REGIE DE QUARTIERS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2025

Exercice clos le 31/12/2025

9°) Commodat :

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite des biens immobiliers suivants :

- 1) Ancienne école du Parc par la ville de Laon, siège social de l'association, à titre gracieux représentant un montant de 15 250 euros hors charges.
- 2) Local de la Pharmacycle par la ville de Laon, site utilisé dans le cadre de l'atelier et d'Insertion "Entretien et Mécaniques", à titre gracieux.

Les contributions ne sont pas valorisées car elles n'ont pas toutes été évaluées. Une demande a été formulée auprès des services compétents afin d'obtenir les informations manquantes.

10°) Bénévolat :

Aujourd'hui, l'association ne dispose pas d'outils d'évaluation pour les contributions volontaires de type bénévolat. L'association devra se doter d'un suivi précis des temps passés par les bénévoles afin de pouvoir valoriser le bénévolat.

11°) Divers :

Indemnités de départ à la retraite :

Les obligations liées aux indemnités légales et/ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2025.